FIDELIDADE
ASSUREUR DEPUIS 1808

ATTESTATION D'ASSURANCE HABITATION - Contrat n° 5523306

Assuré(s)	Assureur
Billiau Loic 22 rue des plantes 75014 PARIS	Fidelidade Companhia de Seguros S.A., Succursale de France Tour W - 24ème étage 102 Terrasse Boieldieu - CS 50134 92085 Paris La Défense Cedex Numéro de Téléphone : 01 40 17 67 20 Numéro de télécopie : 01 40 17 67 29

Fidelidade Companhia de Seguros S.A., Succursale de France, dont le siège est situé au Tour W - 24ème étage 102 Terrasse Boieldieu - CS 50134 - 92085 Paris La Défense Cedex atteste que :

Billiau Loic

est(sont) titulaire(s) d'un contrat d'assurance multirisque habitation n° 5523306 couvrant, dans les limites prévues aux Conditions Générales et aux Conditions Particulières du contrat:
- Les conséquences pécuniaires de la responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison des dommages matériels causés aux voisins ou aux tiers.
- Les dommages aux biens mobiliers et immobiliers dont il est détenteur à titre quelconque (locataire ou propriétaire) à la suite d'un évènement garanti, notamment l'incendie, le vol et le dégât des eaux, survenant dans le bien garanti.

Informations sur le bien faisant l'objet de la garantie

Adresse du logement assuré : 22 rue des plantes
75014 PARIS
Type de bien : Appartement

Ces garanties s'appliquent du 22/01/2021 au 21/01/2022 sous réserve de l'encaissement effectif de la cotisation de la période pour laquelle cette attestation est établie.

Attestation à valoir pour : enfant ou conjoint

Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle constitue une présomption d'assurance et ne peut avoir pour objet d'engager la Compagnie au-delà des garanties et des limites de capitaux accordées au titre du contrat.

Fait à Paris, le 21/01/2021

Francisco Bras de Oliveira
Directeur Générale



En vertu des dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifié, vous pouvez demander communication et rectification de toute information qui figurerait sur un fichier à l'usage de Fidelidade, de ses mandataires, des réassureurs ou des organismes professionnels concernés. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à la compagnie.